VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025

Délibération n°8
DEL 2025/055

OBJET :

BASSINS D'APPRENTISSAGE MOBILES (BAM)
Ajustement du plan de financement

Date de convocation : **10 juillet 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 17 juillet 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine - M. TERRASSIÉ Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme LAFAGE Chantal (pouvoir LAVIT Michelle)
M. MAJDOUBI Saïd (pouvoir AZNAR Blaise)

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

Secrétaire de séance : M. MIRALES Marc.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Pour : 25

Contre : 7

Abstention : 0

La ville de Graulhet a eu la volonté de maintenir une continuité de service dans l'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des scolaires, indispensable pour lutter contre les risques de noyade. C'est ainsi que la construction des Bassins d'Apprentissage Mobiles a été menée et s'est concrétisée par leur mise en service et l'accueil des premiers élèves le 9 janvier 2025.

Pour autant des ajustements programmatiques sont intervenus amenant des modifications sur les lignes financières. Le coût global a légèrement augmenté passant de 563 627,55 € à 568 234,72 €.

Il convient de porter ces ajustements au sein d'un nouveau plan de financement. Ce nouveau plan de financement figure ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER les ajustements à intervenir au niveau du plan de financement du projet intitulé « Bassin d'Apprentissage Mobile » pour un montant de 568 234,72 € HT.

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement précité au taux le plus élevé possible, tel que mentionné ci-dessus.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Marc MIRALES**

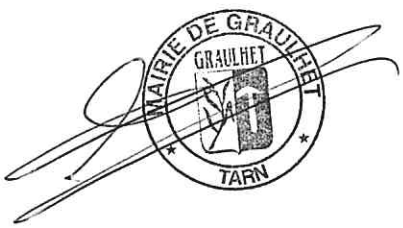



Déposée en Préfecture le : 24 JUIL. 2025

Publiée le : 24 JUIL. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT BASSINS D'APPRENTISSAGE MOBILE								
Dépenses subventionnables				**Recettes**				
Désignation	**HT prévisionnel 11/07/2024**	**HT previsionnel actualisé 17/12/2024**	**HT réalisé 17/07/2025**	**Financeurs**	**Montant sollicité initial 11/07/2024**	**Montant actualisé 17/12/2024**	**Montant actualisé 17/07/2025**	**Taux**
2 bassins aqua mobile	72 000,00	72 000,00	72 000,00	DETR	162 188,00	170 470,42	147 488,00	26%
Aménagement lot 1 - lot 2 - lot 3	301 627,00	310 001,00	307 474,00	ANS	40 000,00			
Aménagement réseaux fluides	131 000,00	140 874,29	145 426,39	Département	54 042,70	49 623,47	49 162,76	9%
Equipements pédagogiques et divers	30 000,00	8 102,40	8 102,40	Fonds de concours : GGA	70 000,00	147 488,31	167 000,00	29%
Reprise de sol (enrobé études)	6 000,00	32 649,86	35 231,93					
				Total Subventions	326 230,70	367 582,20	363 650,76	64%
				Commune et/ou membre SM	214 396,30	196 045,35	204 583,96	36%
Total Général	**540 627,00**	**563 627,55**	**568 234,72**	**Total Général**	**540 627,00**	**563 627,55**	**568 234,72**	